

Par
Me Serge Lessard
Avocat

Formation

Droit fiscal et testament

75 stratégies de transfert de produits financiers au décès

Bloc 1

1. Notions fiscales de base, immobilisations, roulements, fiducies 17
2. Bloquer le roulement, pertes et gains

Bloc 2

3. REER et FERR : compréhension des véhicules et analyse au décès
4. REER et FERR : problématique de terminologie (rentier, bénéficiaire, titulaire, etc.)
5. REER et FERR : Produits admissible et objectifs successoraux
6. REER et échéance
7. REER et FERR : roulement, transferts directs et indirects
8. REER et FERR : variation de valeur
9. REER sous forme de rente : imposition au décès et roulements possibles

Bloc 3

10. Les RENTES en service : tous les produits et comment les décrire dans un testament
11. Les RENTES en service : rentes prescrites vs rentes non prescrite
12. Les RENTES en service : 12 nuances d'imposition au décès

Bloc 4

13. CELI
14. REEE

Bloc 5

15. REEI
16. RPDB
17. RPAC
18. RPA

Bloc 6

19. Les 75 stratégies
 1. Annexe Q provinciale : prestation REER reçue au décès fractionnable : ne pas mixer les REER reçu au décès avec ceux personnels pour ne pas perdre le fractionnement avec le nouveau conjoint.
 2. Roulement des REER au décès
 3. Cotisation REER dans la dernière déclaration du décédé.
 4. Cotisation au REER du conjoint dans la dernière déclaration du décédé.
 5. Roulement forcé pour REER au décès si bénéficiaire. Choix du liquidateur.
 6. Désimmobilisation des CRI et FRV au décès
 7. Priorité de paiement au décès CRI FRV donc garder ou débarrasser au divorce max 50%
 8. Stratégie de souscripteur REEE au décès
 9. Pas de désignation de bénéficiaire sur REEE au décès même si contrat de fonds distinct
 10. Pas de désignation de *Common Law* sous la *Succession Law Reform Act* pour REEE
 11. REER, FERR, CELI hors Québec = désignation de bene et propriétaire subsidiaire sous la SLRA
 12. Roulement des polices d'assurance vie au conjoint
 13. Roulement des polices d'assurance vie à un enfant
 14. Insaisissabilité au décès par la désignation de bénéficiaire (n'importe laquelle)
 15. Rente réversible avec propriétaire subsidiaire
 16. Insaisissabilité au décès sur une rente non commuable réversible au conjoint
 17. Analyse de la rentabilité fiscale rente prescrite vs rente non prescrite réversible
 18. Désimmobilisation des CRI et FRV par conversion, pour éliminer priorité au décès
 19. Autres techniques de désimmobilisation : revenu temporaire
 20. Autres techniques de désimmobilisation : non résident
 21. Autres techniques de désimmobilisation : invalidité
 22. Autres techniques de désimmobilisation : 50% fédéral
 23. Autres techniques de désimmobilisation : 50% fédéral après décès, 2^{ème} fois
 24. Autres techniques de désimmobilisation : 50% fédéral, quel conjoint doit signer?
 25. CARRA, réversibilité à un conjoint plus jeune. Nuance de priorité
 26. REER immobilisé, priorité conjoint de fait, avec titulaire malade
 27. Régime de retraite : rétablissement de la rente par suite du décès
 28. Rente du conjoint survivant RRQ
 29. CELI : ne peut être une rente en service
 30. CELI : techniques de roulement au décès

Droit de la copropriété

31. CELI : pas de propriétaire subsidiaire et pas de vie assurée différente du titulaire
32. REER : pas de vie assurée subsidiaire sur un contrat de fonds distincts
33. FERR : vie assurée subsidiaire sur contrat de fonds distincts
34. Utilisation d'un contrat de fonds distincts avec bénéficiaire
35. Utilisation d'un contrat de fonds distincts avec bénéficiaire + vie assurée subsidiaire
36. Legs silencieux
37. Rente d'accumulation à intérêts garantis
38. Fiscalité de la rente à intérêt garantie
39. Fiscalité de la rente en service
40. Fiscalité du contrat de fonds distincts
41. Déclarations distinctes et produits financiers
42. Transfert d'un REEE au décès dans d'autres produits
43. Cause de l'Ontario sur priorité de paiement au décès FDP
44. RPDB au décès
45. Achat d'une rente par une succession
46. Transfert de propriété d'une rente au décès et impacts fiscaux
47. Transfert de propriété d'une rente de la succession à un héritier plus tard
48. Revenu d'obligation dans la succession
49. Revenu d'actions dans succession
50. Actions de fonds de travailleur
51. Régime de retraite roulement à enfant vs roulement à enfant mineur pour REER
52. Libéralité et désignation de bénéficiaires
53. Fiducie exclusive au profit du conjoint et fonds communs en catégorie de société
54. Roulement de produits non enregistrés au décès
55. Partage du REEE en vertu de la société d'acquêts au décès. Un REEE est fiduciaire.
56. La common law et le concept de *Joint Ownership with Right of Survivorship*
57. Obliger un héritier à désigner un bénéficiaire irrévocable sur le FERR en contrat de fonds distincts sinon il n'hérite pas.
58. Obliger d'acheter une rente sinon n'aura pas autre chose en héritage
59. Obliger d'acheter une rente mais enfants résidents américains.
60. Don d'actions/fonds/etc. au décès
61. Roulement au conjoint 70(6) fonds distinct et fonds mutuels
62. Refuser le roulement au décès afin de réaliser le gain qui sera compensé par des pertes et aussi les cas de perte avec 164(6)
63. Roulement à une fiducie au profit du conjoint avec fonds corporatifs
64. REER au décès 146(8.8) expliquer pour un REER échu la rente, la prestation au survivant et la garantie. 146.3(6) FERR
65. Prendre des fonds mutuels non enregistrés contenant des actions US au lieu d'acheter des actions US directement pour ne pas avoir de biens situs US pour éviter l'impôt sur les droits successoraux américains. Attention, pas de crédit d'impôt pour impôt étranger au niveau provincial donc double imposition.
66. Fiducie de prestation à vie (rente REER)
67. Faire un don d'un produit de son vivant pour que le futur gain se fasse au nom du plus jeune
68. Rente dos-à-dos
69. Remplacer un placement imposable non nécessaire du vivant par une assurance vie
70. Police d'assurance vie dernier décès pour couvrir l'impôt
71. REER à qqn non admissible mais somme cash à qqn d'admissible.
72. Retrait minimum du FERR dans l'année du décès. Pas de retrait min pour le conjoint dans l'année de la réception
73. Revenu du REER/FERR après décès, avant roulement.
74. Pas de retenue à la source sur les REER et FERR au décès.
75. Déduction si baisse de valeur du REER/FERR après décès

Bonus

76. Émission d'un relevé additionnel pour faire état de l'augmentation de la valeur entre le décès et le règlement
77. Émission des feuillets T4RSP et T4RIF au décès pour REER et FERR
78. Roulement partiel des REER et FERR pour utiliser des pertes
79. Application de 160.2